

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

## Préavis municipal n° 88/2025

Demande de crédit de CHF 45'500,00 pour le remplacement du véhicule de service de la Sécurité publique

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission technique constituée par :

- **Ricardo DA CONCEICAO MATIAS (tête de liste)**
- **Christophe HORNUNG**
- **Gabriel CAMPOS**

S'est réunie le mercredi 22 octobre 2025 en présence de la Municipalité représentée par Mme Claudia PERRIN, aussi accompagnée par M. Jean-Marie CORNU. Elle a ensuite rédigé et finalisé ce rapport le soir même.

Nous remercions la municipalité ainsi que M. Jean-Marie CORNU pour la discussion franche et constructive lors de cette séance.

---

### Introduction :

Le présent document retrace les points essentiels examinés par la commission et les conclusions qui en découlent.

### Choix du type de véhicule :

La commission a tout d'abord pris note du choix d'un véhicule 100 % électrique, en remplacement du fourgon diesel actuellement en service depuis 2014.

Considérant le faible kilométrage parcouru quotidiennement sur le territoire communal, ainsi que la volonté affirmée de la commune de s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement, les membres ont unanimement estimé que cette solution constitue le choix le plus judicieux.

Les véhicules hybrides ont été évoqués, mais leur autonomie restreinte, conjuguée à un coût d'acquisition supérieur, ne permettait pas de les retenir comme alternative crédible.

Le modèle Renault Trafic E-Tech L2H1 proposé par la Municipalité n'a suscité aucune objection.

La commission a relevé que ce véhicule bénéficie d'un excellent rapport qualité/prix, notamment grâce au rabais flotte dont la commune peut profiter, ce qui confère une pertinence économique supplémentaire à ce choix.



Figure 1 : Renault E-Trafic L2H1

## Installation d'une borne de recharge :

La commission a reconnu la nécessité d'installer une borne de recharge au sein des garages de la Maison de commune. Cette mesure permettra d'assurer l'autonomie du véhicule tout en évitant d'utiliser les bornes publiques, préservant ainsi l'accès de celles-ci aux habitants de la commune.

Cette solution interne contribuera également à une gestion optimisée des coûts énergétiques et à un suivi précis de la consommation du service concerné.

## Sort du véhicule actuel :

Le véhicule actuellement en service, acquis d'occasion en 2014, présente un état général vieillissant et ne répond plus aux exigences opérationnelles ni écologiques du service.

Les pannes devenant de plus en plus fréquentes et les coûts d'entretien élevés, la commission a pris note qu'aucune concession n'a souhaité procéder à sa reprise.

Il a dès lors été convenu que le véhicule demeurera à disposition de la commune si un usage interne devait se présenter. À défaut, il sera cédé à un particulier, afin d'en optimiser la valorisation résiduelle.

## Transfert du matériel existant :

Les membres de la commission ont également pris connaissance du transfert du matériel de rangement SORTIMO depuis l'ancien véhicule vers le nouveau.

Bien que cette opération engendre un coût, la commission considère qu'elle se justifie pleinement, le matériel étant en excellent état et parfaitement adapté aux besoins du service. Cette démarche démontre une gestion rigoureuse et rationnelle des ressources existantes.

## Conclusion :

Après examen approfondi du dossier, la Commission technique salue la démarche de la Municipalité, qui allie responsabilité environnementale, efficacité économique et cohérence opérationnelle.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission approuve à l'unanimité le préavis municipal n° 88/2022 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

---

## LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport municipal no 88/2025, adopté en séance de Municipalité le 6 octobre 2025 ;
- Oûi le rapport de la commission chargée de l'examen dudit rapport ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE :

- D'accepter le préavis municipal N° 88/2025 tel que présenté ;
- D'accorder un crédit de **CHF 45'500.00** pour le remplacement du véhicule du Service de la Sécurité publique ;
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

---

Ricardo DA CONCEICAO MATIAS

---

Christophe HORNUNG

---

Gabriel CAMPOS

Romanel-sur-Lausanne, le 22 octobre 2025